

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Metallix****RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Marque commerciale: Metallix

N° de produit: B1016

▼ *Identifiant unique de formulation (UFI):* TF4W-Q00E-600M-NKQ8

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Code produit (A.I.S.E.): AISE-P316 / Nettoyant pour métaux. Procédé manuel.

Descripteurs d'utilisation (REACH):

Secteur d'utilisation:	La description:
LCS "PW"	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit:	La description:
PC 31	Produits lustrant et mélanges de cires

EuPCS: PC-CLN-15.4 / Produits décapant/antitarnissement pour métaux

Utilisations déconseillées : Pour un usage professionnel uniquement. Ce produit n'est pas recommandé pour un usage industriel, professionnel ou grand public autre que les utilisations identifiées ci-dessus

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom et adresse de l'entreprise: **Autosmart International Limited**  
Lynn Lane,  
Shenstone,  
Lichfield  
WS14 0DH Staffordshire.  
United Kingdom  
+44 (0) 1543 481 616  
EU: Hållnäsgratan 14, 752 28 Uppsala, Sweden. +46 (0) 18-8439320  
(09:00 - 17:00)  
www.Autosmart.co.uk

Personne à contacter: Russell Butler

Courriel: SHREQ@autosmart.co.uk

Révision: 05/11/2025

Version de la fiche de données de sécurité: 3.0

Date de la précédente édition: 21/10/2025 (2.0)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

NCEC - Pour une assistance chimique d'urgence UNIQUEMENT (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appelez le NCEC au +33 1 72 11 00 03 (24 heures au Royaume-Uni)

lors de l'appel, mentionnez "AUTOSMART 29003-NCEC"

Numéro d'appel d'urgence national: ORFILA (01-45-42-59-59)

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

<i>Pictogramme(s) de danger:</i>	Sans objet.
<i>Mention d'avertissement:</i>	Sans objet.
<i>Mention(s) de danger:</i>	Sans objet.
<i>Conseil(s) de prudence:</i>	
<i>Générales:</i>	Sans objet.
<i>Précautions:</i>	Ne pas respirer les vapeurs. (P260) Porter des gants de protection. (P280) Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. (P262)
<i>Intervention:</i>	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P301+P310)
<i>Stockage:</i>	Sans objet.
<i>Élimination:</i>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale (P501)
<i>Contient:</i>	Ne contient pas de substances dont la déclaration est obligatoire
<i>Autre étiquetage:</i>	EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande. UFI : TF4W-Q00E-600M-NKQ8

### 2.3. Autres dangers

<i>Autre:</i>	Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB. Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.
---------------	--

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

Produit/composant:	Identifiants:	% w/w:	Classification:	Note:
Hydrocarbons, C12-C16, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	N° CAS : N° CE: 927-676-8 REACH: 01-2119456377-30-XXXX N° index :	25-40%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	

Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics	N° CAS : N° CE: 920-901-0 REACH: 01-2119456810-40-XXXX N° index :	15-25%	EUH066 Asp. Tox. 1, H304	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.];Huile de base - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.	N° CAS : 64742-55-8 N° CE: 265-158-7 REACH: 01-2119487077-29-XXXX N° index : 649-468-00-3	5-10%	Asp. Tox. 1, H304	[12], [19]
Isopentyl acetate	N° CAS : 123-92-2 N° CE: 204-662-3 REACH: 01-2119548408-32-XXXX N° index : 607-130-00-2	<0.01%	Flam. Liq. 3, H226	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

[12] La classification comme cancérigène ne s'applique pas car la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 : « Détermination d'aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphalte — méthode de l'indice de réfraction de l'extraction de diméthyl-sulfoxyde » (CLP, annexe VI, note L).

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

<i>Généralités:</i>	En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité. En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.
<i>Inhalation:</i>	En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais.
<i>Contact cutané:</i>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/eau savonneuse. Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
<i>Contact visuel:</i>	Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin.
<i>Ingestion:</i>	Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité.
<i>Brûlure:</i>	Sans objet.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune connue.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.  
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

Certains oxydes de métal

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.  
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.  
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

*Les compatibilités en matière de conditionnement:* Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

*Conditions de stockage:* 5 - 30°C

*Matières incompatibles:* Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

POLISHING ALUMINA

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 10

Aluminium oxide

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 10

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 06/2024.

**DNEL**

Aluminium oxide

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	750 µg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	750 µg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.32 mg/kg/jour

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée;  
[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en

présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.];Huile de base - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	970 µg/kg/jour
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	1.19 mg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	5.58 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	2.73 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	740 µg/kg/jour

#### POLISHING ALUMINA

Durée ::	Voie d'exposition ::	DNEL ::
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	750 µg/m <sup>3</sup>
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	750 µg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.32 mg/kg/jour

#### PNEC

##### Aluminium oxide

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Installation de traitement des eaux usées		20 mg/L

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.];Huile de base - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Prédateurs		9.33 mg/kg

#### POLISHING ALUMINA

Voie d'exposition ::	Durée d'exposition ::	PNEC ::
Installation de traitement des eaux usées		20 mg/L

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

##### Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

##### Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

##### Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales

<i>Mesures techniques:</i>	auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.  La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées. Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.
<i>Mesures d'hygiène:</i>	Se laver les mains après utilisation.
<i>Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:</i>	Pas d'exigences particulières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**


*Généralités:* Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

*Équipements respiratoires:*

Type:	Classe:	Couleur:	Normes:	:
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				


Une protection respiratoire conforme à une norme approuvée doit être portée si une évaluation des risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Assurez-vous que tout l'équipement de protection respiratoire est adapté à l'usage auquel il est destiné et qu'il est officiellement marqué selon une norme pertinente. Vérifiez que le respirateur est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Des cartouches filtrantes à gaz et combinées adaptées à l'utilisation prévue, des respirateurs à masque facial complet avec des cartouches filtrantes remplaçables adaptées à l'utilisation prévue, des demi-masques et des respirateurs à quart de masque avec des cartouches filtrantes remplaçables adaptées à l'utilisation prévue, peuvent tous être utilisés.

*Protection de la peau:*

Recommandé:	Type/Catégorie:	Normes:	:
Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.	-	-	

Des chaussures appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'une contamination cutanée est possible.



*Protection des mains:*

Matériel:	Épaisseur minimum (mm):	Délai de rupture (min.):	Normes:	:
Caoutchouc nitrile	0,2	> 120	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le

producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Epaisseur: > 0.2 mm Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 2 heures. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a un risque d'allergie.

**Protection des yeux:**

Type:	Normes:	:
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN ISO 16321-1	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

Des lunettes conformes à une norme approuvée doivent être portées si une évaluation des risques indique qu'un contact visuel est possible. Il faut porter un équipement de protection individuelle qui offre une protection appropriée des yeux et du visage. Portez des lunettes moulantes contre les éclaboussures de produits chimiques ou un écran facial. S'il existe des risques d'inhalation, un respirateur complet peut être nécessaire à la place.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Blanc
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Fruité
<i>pH:</i>	5.4
<i>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</i>	1,01 (20 °C)
<i>Viscosité cinématique:</i>	289,1 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<i>Viscosité dynamique:</i>	1656 (20 °C)
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Ne s'applique pas aux liquides.

#### Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	-93
<i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	207
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible.
<i>Densité de vapeur relative :</i>	Aucune information disponible.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible.

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	86
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Aucune information disponible.

*Température d'auto-inflammation (°C):* Aucune information disponible.

*Limite d'explosivité (% v/v):* Aucune information disponible.

#### **Solubilité**

*Solubilité dans l'eau:* Insoluble

*n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):* Aucune information disponible.

*Solubilité dans la graisse (g/L):* Aucune information disponible.

#### **9.2. Autres informations**

*COV (g/L):* 526

*D'autres paramètres physiques et chimiques:* Aucune information disponible.

*Capacités oxydantes:* Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

#### **10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

#### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

#### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

#### **10.4. Conditions à éviter**

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

#### **10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

### **RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

##### **Toxicité aiguë**

Produit/composant

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée;

[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Huile de base - non spécifiée; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

Espèce : Rat  
Test : DL50  
Valeur : >5000 mg/kg

Produit/composant

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée;

[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100° F). Contient une proportion

relativement importante d'hydrocarbures saturés.];Huile de base - non spécifié;Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

Espèce : Lapin  
Test : DL50  
Valeur : >3000 mg/kg

Produit/composant Aluminium oxide  
Espèce : Rat  
Voie d'exposition : Inhalation  
Test : CL50  
Valeur : >5 mg/m<sup>3</sup>

Produit/composant Aluminium oxide  
Voie d'exposition : Cutanée  
Test : DL50  
Valeur : No effect

Produit/composant Aluminium oxide  
Espèce : Rat  
Voie d'exposition : Orale  
Test : DL50  
Valeur : >5000 mg/kg

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Ce produit ne présente pas de risque d'aspiration, en raison de sa viscosité.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Effets sur le long terme**

Aucune connue.

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

**Autres informations**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Produit/composant	Hydrocarbons, C12-C16, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce :	Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée :	72 heures
Test :	CSEO
Valeur :	1000 mg/L

Produit/composant	Hydrocarbons, C12-C16, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics
Espèce :	Daphnie, Daphnia magna
Durée :	21 jours
Test :	CSEO
Valeur :	1 mg/L

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Produit/composant	Aluminium oxide
Conclusion :	Pas biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Produit/composant	Hydrocarbons, C11-C13, isoalkanes, <2% aromatics
Conclusion :	-

Produit/composant  
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée;  
[combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 oC (100 SUS à 100o F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]; Huile de base - non spécifié; Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement d'une fraction pétrolière à l'hydrogène en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 -C30, et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.

LogKow :	>6
Conclusion :	Potentiel de bioaccumulation

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:	16 05 09
-----------	----------

Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

### Emballages pollués

Code CED: 15 01 01 Emballages en papier/carton  
15 01 02 Emballages en matières plastiques

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

:	14.1 ONU:	14.2 Désignation officielle de transport:	14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	14.4 PG*:	14.5. Env**:	Autres informatio ns ::
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

*Limites d'utilisation:*

Réservé aux utilisateurs professionnels.

*Demandes de formation spécifique:*

Pas d'exigences particulières.

*Protection contre les accidents majeurs -  
Categories / Substances dangereuses  
désignées:*

Sans objet.

*Autre:*

Sans objet.

*Sources:*

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.  
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH066, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
H226, Liquide et vapeurs inflammables.  
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

LCS "PW" = Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
PC 31 = Produits lustrant et mélanges de cires

### Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure  
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Conformité Européenne  
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
COV = Composés Organiques Volatils  
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet  
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique  
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
ds = les déchets spéciaux  
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)  
IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses  
LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
sc = les autres déchets soumis à contrôle  
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SE = Scenario d'Exposition  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes  
TDAA = Température de décomposition auto-accelérée  
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**Autre**

Sans objet.

**Validé par**

Russell Butler

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr